

## Parents, professionnel·les : 2024 entre continuité et projections

L'année 2024 a été marquée par la volonté de l'ACEPPRIF de poursuivre les axes de travail décidés lors de l'assemblée générale de 2023. Ces 3 axes forts ont tous pour finalité commune l'accompagnement des crèches parentales dans le développement d'un accueil de tous et de qualité des enfants, des parents et des professionnel·les.

Dès début 2024, les premières étapes de la démarche de projet ont été déployées avec l'élaboration d'un calendrier, la création des questionnaires. En juin 2024, le lancement de 3 enquêtes auprès des crèches adhérentes devait nous permettre d'avoir une meilleure connaissance du terrain en matière d'accueil d'enfants en situation de handicap ou de famille en précarité mais également de s'interroger sur les conditions de travail et la qualité de vie des professionnels dans notre réseau.

Votre participation et votre engagement dans vos réponses à ces enquêtes nous ont permis d'avoir une vision globale de ce qui se faisait, de vos questionnements et de vos besoins en accompagnement.

Dans ce cadre nous avons souhaité que vous puissiez partager vos réflexions lors de la matinée du 3 décembre 2024. Lors de cette matinée une restitution de l'analyse des résultats des enquêtes a été faite lors de l'intervention de personnalités qualifiées.

Nous avons pu vous faire part de notre volonté de vous accompagner au mieux dans vos réflexions par la mise en place d'actions qui se poursuivront jusqu'en 2026.

En parallèle de ces 3 axes, l'année 2024 a permis de mener une réflexion sur la poursuite de l'engagement de l'ACEPPRIF sur le chantier d'insertion. Un accompagnement juridique a permis d'aboutir à la création d'une nouvelle association « Pas à pas vers les métiers de la petite enfance » qui désormais porte le chantier d'insertion. Cette création permet à l'ACEPPRIF d'intervenir en tant qu'organisme de formation et de valoriser cet engagement fort qu'est le sien en faveur de l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi dans un secteur de la petite enfance qui est en grande tension. Les salariés du chantier d'insertion bénéficient d'une formation et de lieux d'exercice de qualité dans les crèches du réseau de l'ACEPPRIF. Le premier chantier d'insertion a débuté le premier semestre 2025.

Les partenaires financiers que sont les CAF, les communes, l'Etat entre autres acteurs publics, la branche ALISFA, Uniformation, etc. soutiennent les crèches de notre réseau et l'ACEPPRIF car depuis plus de 40 ans, des actions de qualité sont menées pour répondre aux besoins des familles et des professionnel·les. Ces actions ont prouvé leur succès en mettant en avant « de bonnes conditions de travail pour les professionnel·les » et une qualité d'accueil des enfants et des familles grâce au soutien du taux d'encadrement par la présence parentale, l'organisation de temps réflexif sur les pratiques professionnelles.

Enfin, l'ACEPPRIF en 2024 s'est rendue au séminaire de l'AF-UPP-IPC afin de poursuivre son engagement auprès de ce collectif de parents. De la crèche parentale à l'école, les parents et les professionnels sont présents et engagés à des niveaux différents selon les capacités de chacun. Cette valeur de co-éducation est fortement partagée par l'ACEPPRIF et l'ensemble des crèches adhérentes compte tenu de leur mode de fonctionnement.

L'ACEPPRIF entend continuer d'affirmer haut et fort les spécificités de l'accueil du jeune enfant dans les crèches parentales et nous souhaitons poursuivre cet engagement avec vous, nous retrouver nombreux autour de moments conviviaux pour échanger, coconstruire autour de nos valeurs.

Marion Mazière,  
Présidente de l'Acepprif